

2013

# Bilan social 2013



## **PARTIE I L'emploi ..... 2**

<b>I.</b>	<b>Les effectifs</b> .....	<b>2</b>
A.	L'effectif total et l'effectif en ETP .....	2
B.	L'effectif permanent .....	3
C.	La répartition des effectifs .....	3
	1. Les CDD (Contrats à durée déterminée) .....	3
	2. Les CDI (Contrats à durée indéterminée) .....	3
	3. L'effectif moyen mensuel .....	3
	4. La répartition par sexe de l'effectif .....	4
	5. La répartition des âges par statut de l'effectif .....	5
	6. L'âge moyen – l'âge médian .....	6
	7. La répartition selon l'ancienneté de l'effectif .....	6
	8. L'ancienneté moyenne – l'ancienneté médiane .....	8
	9. La répartition de l'effectif selon la nationalité .....	9
	10. La répartition de l'effectif suivant la qualification .....	9
<b>II.</b>	<b>Les travailleurs extérieurs</b> .....	<b>10</b>
A.	Les travailleurs temporaires .....	10
B.	Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine) .....	11
<b>III.</b>	<b>Les recrutements sur l'année et les départs</b> .....	<b>11</b>
A.	La répartition des entrées .....	11
B.	La répartition des départs .....	13
<b>IV.</b>	<b>Les promotions</b> .....	<b>14</b>
A.	Les promotions passage cadre .....	14
<b>V.</b>	<b>Le chômage</b> .....	<b>14</b>
<b>VI.</b>	<b>L'insertion des travailleurs handicapés</b> .....	<b>15</b>
<b>VII.</b>	<b>L'absentéisme</b> .....	<b>15</b>
A.	L'absentéisme global .....	15
B.	La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés) .....	16

## **PARTIE II La rémunération ..... 18**

<b>I.</b>	<b>Le montant des rémunérations mensuelles</b> .....	<b>18</b>
A.	La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€ .....	18
B.	La rémunération mensuelle moyenne .....	18
C.	La grille des rémunérations brutes mensuelles au 31 décembre 2013 .....	19
<b>II.</b>	<b>La hiérarchie des rémunérations</b> .....	<b>19</b>
A.	Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €) .....	19
B.	Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées .....	20

<b>III.</b>	<b>Le mode de calcul des rémunérations.....</b>	<b>20</b>
A.	Pour les Cadres .....	20
B.	Pour les non-cadres .....	20
<b>IV.</b>	<b>Les charges accessoires .....</b>	<b>21</b>
A.	Les avantages sociaux dans l'entreprise .....	21

## **PARTIE III La santé et la sécurité au travail..... 23**

<b>I.</b>	<b>Les accidents de travail et de trajet .....</b>	<b>23</b>
A.	Le nombre d'accidents du travail avec arrêt .....	23
B.	Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires) .....	23
C.	Les taux et montants de la cotisation sécurité sociale d'accidents de travail .....	24
<b>II.</b>	<b>La répartition des accidents par éléments matériels.....</b>	<b>24</b>
<b>III.</b>	<b>Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail .....</b>	<b>25</b>
A.	Le CHSCT .....	25
B.	Le nombre de réunions CHSCT .....	25
<b>IV.</b>	<b>Les dépenses en matière de sécurité .....</b>	<b>25</b>

## **PARTIE IV Autres conditions de travail ..... 27**

<b>I.</b>	<b>La durée et aménagement du temps de travail .....</b>	<b>27</b>
A.	Régimes horaires .....	27
B.	Nombre de salariés ayant bénéficié de repos compensateurs .....	27
C.	Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel .....	27
D.	Nombre moyen de congés annuels (hors repos compensateurs).....	28
E.	Nombre de jours fériés payés .....	28
F.	Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures .....	28
<b>II.</b>	<b>L'organisation et contenu du travail .....</b>	<b>29</b>
A.	Nombre de salariés pouvant travailler la nuit .....	29
B.	Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans .....	29
C.	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés.....	29
D.	Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76404 du 10 mai 1976 .....	29
<b>III.</b>	<b>Les conditions physiques de travail .....</b>	<b>30</b>
A.	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail 30	
B.	Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n°76404 du 10 mai 1976 .....	30
C.	Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n°76404 du 10 mai 1976 .....	30
<b>IV.</b>	<b>Les dépenses d'amélioration du travail.....</b>	<b>30</b>
A.	Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail.....	30
<b>V.</b>	<b>La médecine du travail .....</b>	<b>31</b>

<b>VI.</b>	<b>Les travailleurs inaptes .....</b>	<b>31</b>
A.	Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail .	31
B.	Nombre de salarié reclassé en 2013 dans l'association à la suite d'une inaptitude.....	31

## **PARTIE V La formation professionnelle ..... 33**

<b>I.</b>	<b>Actions de formations .....</b>	<b>33</b>
A.	Nombre de stagiaires (formation continue).....	33
B.	Nombre de stagiaires par filière professionnelle.....	34
C.	Décomposition des heures par types de formation .....	34
D.	Répartition par catégorie de formation .....	35
E.	Droit individuel à la formation (DIF) .....	35
F.	Congé individuel de formation (CIF) .....	35
G.	Contrat d'apprentissage .....	35

## **PARTIE VI Les relations professionnelles ..... 37**

<b>I.</b>	<b>Les représentants du personnel et délégués syndicaux .....</b>	<b>37</b>
A.	La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2013.....	37
B.	Les élections professionnelles .....	37
C.	Le volume global des crédits d'heures (volume théorique) .....	37
D.	Le nombre de journées non travaillées du fait de grève.....	37
<b>II.</b>	<b>Information et communication.....</b>	<b>38</b>
A.	Le nombre de réunions avec les représentants du personnel .....	38
B.	Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunion du personnel ....	38
C.	Accords d'entreprise.....	38
D.	Nombre de personne bénéficiaire d'un congé d'éducation ouvrière .....	39
E.	Eléments caractéristiques du système d'accueil .....	39
F.	Eléments caractéristiques du système d'information.....	39
G.	Eléments caractéristiques du système d'entretien individuels .....	39
<b>III.</b>	<b>Différends concernant l'application du droit du travail .....</b>	<b>39</b>
A.	Nombre de différends .....	39

## **PARTIE VII Autres conditions de vie relevant de l'entreprise ..... 41**

<b>I.</b>	<b>Les activités sociales .....</b>	<b>41</b>
<b>II.</b>	<b>Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires .....</b>	<b>41</b>

# L'emploi

- Les effectifs
- La répartition des effectifs
- Les travailleurs extérieurs
- Les recrutements sur l'année
- Les départs
- Les promotions
- Le chômage
- L'insertion des travailleurs handicapés
- L'absentéisme

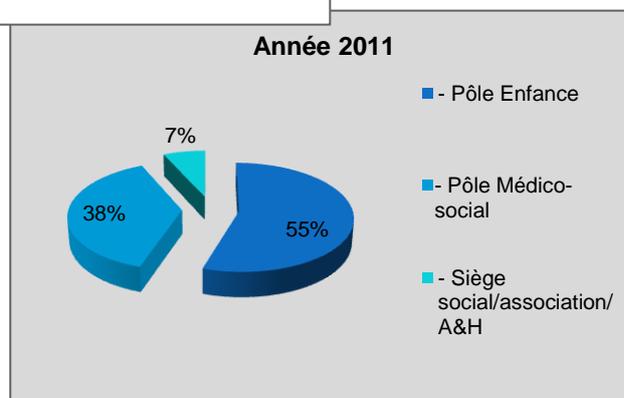
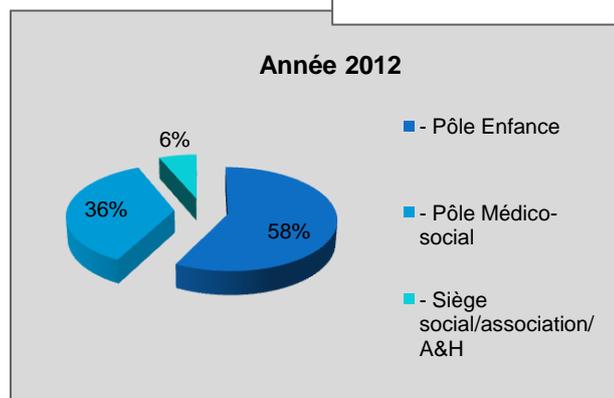
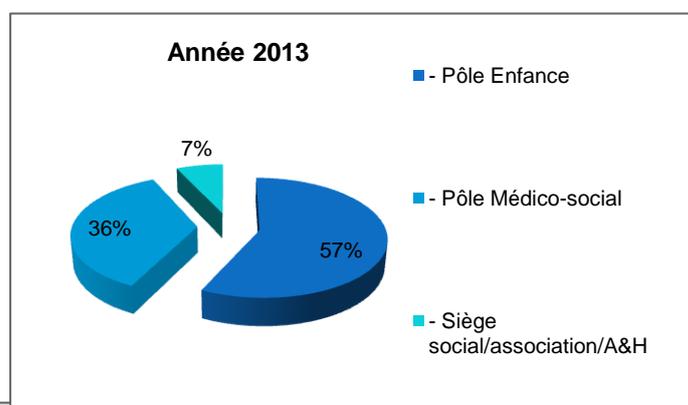
# PARTIE I L'emploi

## I. Les effectifs

### A. L'effectif total et l'effectif en ETP

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
<b>Effectif total au 31.12.</b>									
- Pôle Enfance	68	74	76	266	297	295	334	371	371
- Pôle Médico-social	86	93	83	121	139	150	207	232	233
- Siège social/association/A&H	22	22	24	17	19	21	39	41	45
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>183</b>	<b>404</b>	<b>455</b>	<b>466</b>	<b>580</b>	<b>644</b>	<b>649</b>

	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	<b>Effectif total en ETP au 31.12</b>								
- Pôle Enfance	36	39	41	253	282	283	289	321	324
- Pôle Médico-social	26	27	25	106	121	131	132	148	156
- Siège social/association/A&H	17	17	19	16	16	18	33	33	37
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>375</b>	<b>419</b>	<b>432</b>	<b>454</b>	<b>502</b>	<b>517</b>



## B. L'effectif permanent

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Effectif permanent au 31.12.	45	44	47	262	277	312	307	321	359

C'est une notion spécifique au Bilan Social puisque cet indicateur ne comprend que les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein inscrits à l'effectif au 1er janvier et au 31 décembre de l'année considérée sans interruption. (nb par exemple dans la catégorie cadre, seuls 47 cadres sont considérés comme faisant partie de l'effectif permanent car l'ensemble des médecins et psychologues qui sont à temps partiel sont exclus de l'indicateur)

## C. La répartition des effectifs

### 1. Les CDD (Contrats à durée déterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de salariés titulaires d'un CDD temps plein au 31.12.	1	2	3	30	37	44	31	39	47
Nombre de salariés titulaires d'un CDD temps partiel au 31.12	8	10	4	11	17	19	19	27	23
Total	9	12	7	41	54	63	50	66	70

### 2. Les CDI (Contrats à durée indéterminée)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de salariés titulaires d'un CDI au 31.12.	167	177	176	363	401	403	530	578	579

### 3. L'effectif moyen mensuel

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Effectif mensuel moyen de l'année	175	184	186	409	444	475	584	628	661

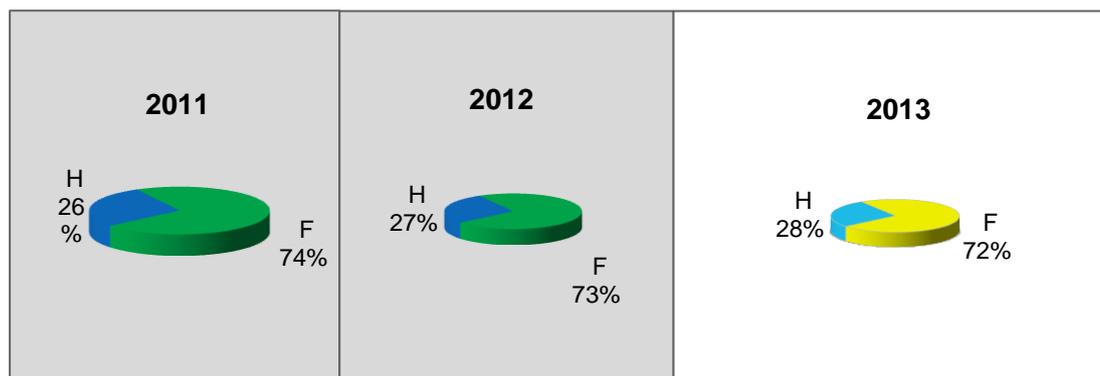
Moyenne des effectifs inscrits en fin de chaque mois, sur l'année considérée. (effectif 31/01 + effectif 28/02 + effectif 31/03...+ effectif 31/12)/12

#### 4. La répartition par sexe de l'effectif

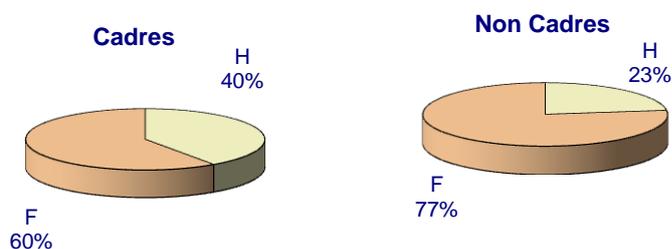
Répartition par sexe de l'effectif total au 31.12.

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Hommes	71	76	71	93	104	106	164	180	177
Femmes	105	113	112	311	351	360	416	464	472
Total	176	189	183	404	455	466	580	644	649

Proportion Hommes/Femmes



Répartition par statut en 2013

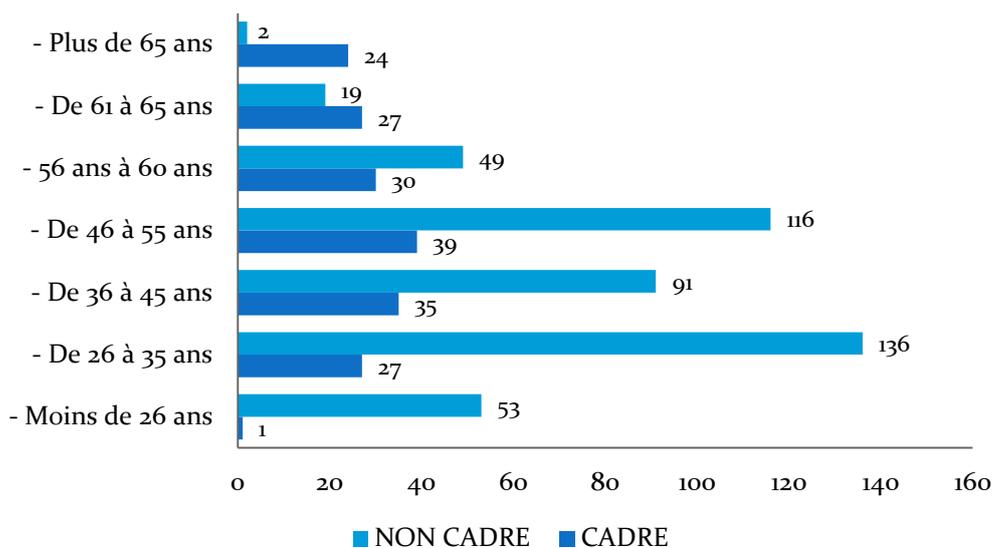


## 5. La répartition des âges par statut de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12 par tranches d'âge

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
- Moins de 26 ans	2	0	1	43	59	53	45	59	54
- De 26 à 35 ans	24	27	27	134	136	136	158	163	163
- De 36 à 45 ans	33	40	35	77	87	91	110	127	126
- De 46 à 55 ans	49	44	39	94	108	116	143	152	155
- 56 ans à 60 ans	28	29	30	43	46	49	71	75	79
- De 61 à 65 ans	19	25	27	13	19	19	32	44	46
- Plus de 65 ans	21	24	24	0	0	2	21	24	26
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>183</b>	<b>404</b>	<b>351</b>	<b>351</b>	<b>580</b>	<b>644</b>	<b>649</b>

### Pyramide des âges par statut au 31.12.13



## 6. L'âge moyen – l'âge médian

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Age moyen : (année - mois)	50 ans 7 mois	50 ans 2 mois	51 ans 6 mois	40 ans 1 mois	40 ans 3 mois	40 ans 8 mois	43 ans 4 mois	43 ans 5 mois	43 ans 8 mois
Age médian : (année - mois)	51 ans 6 mois	52 ans 8 mois	53 ans 0 mois	38 ans 0 mois	39 ans 3 mois	40 ans 3 mois	43 ans 0 mois	44 ans 1 mois	44 ans 2 mois

### Pour information :

L'âge moyen est calculé sur la base de l'effectif au 31 décembre - chaque personne est comptée pour une unité, quel que soit son temps de travail.

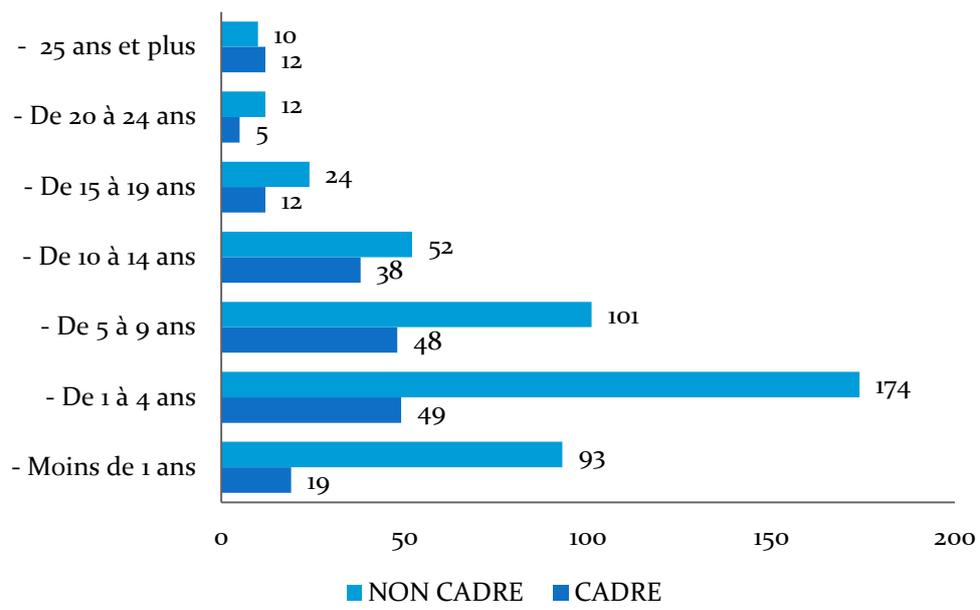
L'âge médian est l'âge qui sépare l'ensemble des salariés en deux parties égales.

## 7. La répartition selon l'ancienneté de l'effectif

Répartition de l'effectif total au 31.12 selon ancienneté

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
- Moins de 1 ans	19	28	19	83	116	93	102	144	112
- De 1 à 4 ans	66	61	49	149	150	174	215	211	223
- De 5 à 9 ans	40	43	48	93	102	101	133	145	149
- De 10 à 14 ans	26	33	38	37	40	52	63	73	90
- De 15 à 19 ans	9	8	12	21	25	24	30	33	36
- De 20 à 24 ans	6	6	5	11	12	12	17	18	17
- 25 ans et plus	10	10	12	10	10	10	20	20	22
TOTAL	176	189	183	404	455	466	580	644	649

**Répartition de l'effectif selon l'ancienneté au 31.12.13**



## 8. L'ancienneté moyenne – l'ancienneté médiane

		CADRES			NON CADRES			TOTAL		
		2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Ancienneté moyenne : (année - mois)	7 ans	7 ans	8 ans	5 ans	5 ans	5 ans	6 ans	5 ans	6 ans	
	6 mois	4 mois	4 mois	9 mois	2 mois	5 mois	3 mois	9 mois	3 mois	
Ancienneté médiane : (année - mois)	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
	0 mois	3 mois	9 mois	0 mois	0 mois	9 mois	0 mois	11 mois	9 mois	

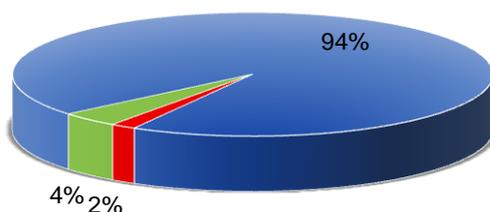
## 9. La répartition de l'effectif selon la nationalité

Répartition de l'effectif total au 31.12 selon la nationalité

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Français	172	186	178	364	410	434	536	596	612
Autres pays UE	0	1	1	9	10	10	9	11	11
Reste du monde	4	2	4	31	35	22	35	37	26
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>189</b>	<b>183</b>	<b>404</b>	<b>455</b>	<b>466</b>	<b>580</b>	<b>644</b>	<b>649</b>

### Répartition de l'effectif total selon la nationalité au 31.12.13

■ Français ■ Autres pays UE ■ Reste du monde



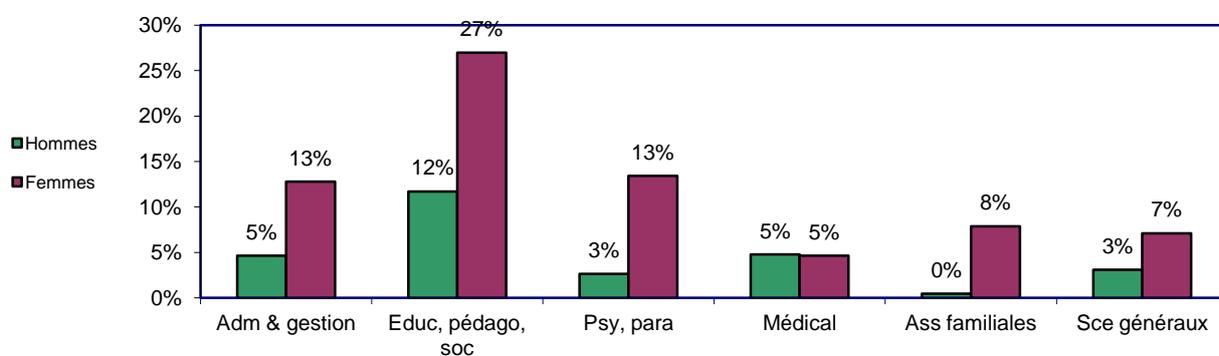
## 10. La répartition de l'effectif suivant la qualification

Répartition de l'effectif total au 31.12.13 selon une structure détaillée des qualifications

En effectif physique	FILIERES																				
	Administratif Gestion			Educatif Pédagogique, social			Psychologique Para-médical			Médical			Assistances familiales			Services généraux			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadres	18	28	46	9	7	16	13	49	62	31	28	59	0	0	0	0	0	0	71	112	183
Non cadres	12	55	67	67	168	235	4	38	42	0	2	2	3	51	54	20	46	66	106	360	466
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>83</b>	<b>113</b>	<b>76</b>	<b>175</b>	<b>251</b>	<b>17</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>46</b>	<b>66</b>	<b>177</b>	<b>472</b>	<b>649</b>

En ETP		FILIERES																				
		Administratif Gestion			Educatif Pédagogique, social			Psychologique Paramédical			Médical			Assistances familiales			Services généraux			Total		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Cadre	17,4	26,3	43,7	8,1	5,5	13,6	2,3	16,2	18,5	4,0	6,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,8	54,0	85,7	
Non cadre	11,1	50,7	61,8	64,0	157,8	221,8	3,2	30,2	33,4	0,0	2,0	2,0	3,0	51,0	54,0	17,2	42,0	59,2	98,4	333,7	432,2	
Total	28,5	77,0	105,4	72,1	163,3	235,4	5,5	46,4	51,9	4,0	8,0	12,0	3,0	51,0	54,0	17,2	42,0	59,2	130,2	387,7	517,9	

#### Répartition par filière et sexe de l'effectif au 31.12.13



## II. Les travailleurs extérieurs

### A. Les travailleurs temporaires

Nombre de travailleurs mis à disposition dans l'association par les entreprises de travail temporaires telles que définies à l'article L 1251-2 du code du travail.

	2012	2013
Nombre de travailleurs temporaires	30	68
Durée moyenne des contrats en jours ouvrés	16,13	21,66

## B. Les stagiaires (stage supérieur à 1 semaine)

Nombre de bénéficiaires en 2013 d'un stage « écoles » - Actions de formations assurées dans le cadre de conventions conclues entre les écoles et l'OSE.

	2012	2013
Nombre de stagiaires	20*	95
Dont stagiaires gratifiés ou indemnisés par le pôle emploi	20	35

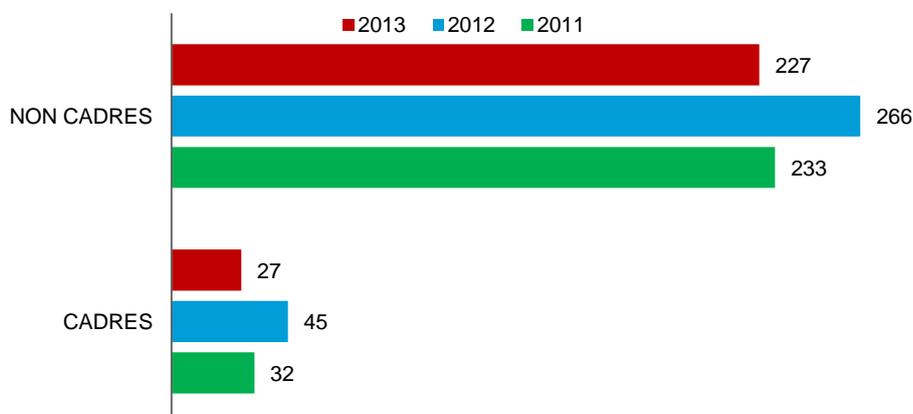
\* n'était décompté en 2012 que les stages comptabilisés sur EIG

## III. Les recrutements sur l'année et les départs

### A. La répartition des entrées

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Total des ENTREES	32	45	27	233	266	227	265	311	254

*Total des entrées par statut*



	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre d'entrées en CDI	18	25	14	80	104	75	98	129	89
Nombre d'embauches en CDD (y compris contrats emploi vacances)	14	20	13	153	162	152	167	182	165

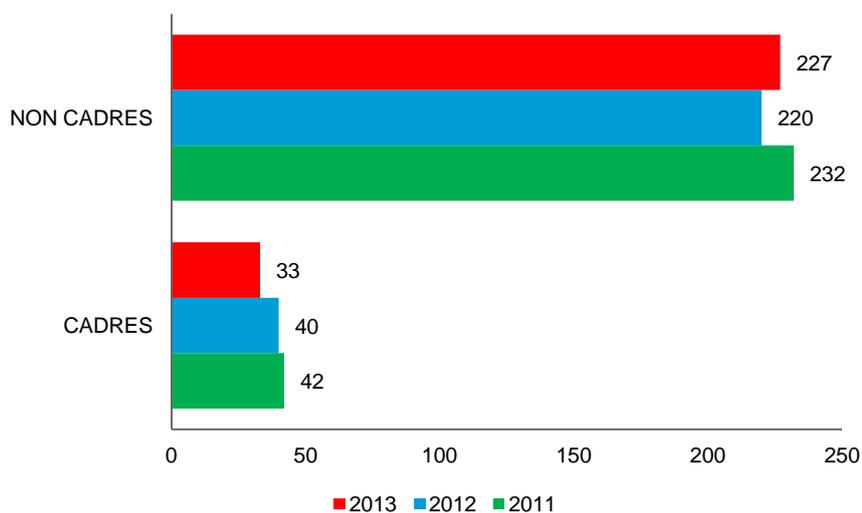
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Travailleurs saisonniers	0	0	0	36	23	18	36	23	18
Embauchés de moins de 25 ans	0	0	1	68	81	78	68	81	79

## B. La répartition des départs

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
--------	--	--	------------	--	--	-------	--	--

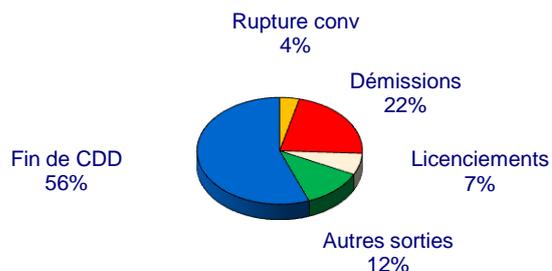
2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
42	40	33	233	220	227	275	260	260

Total des départs



	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de démissions	17	10	9	44	39	48	61	49	57
Licenciements pour cause économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Licenciements pour d'autres causes	2	3	1	15	12	16	17	15	17
Fins de contrats à durée déterminée (y compris emplois vacances)	10	19	16	138	129	129	148	148	145
Départs en cours de période d'essai	2	3	1	22	25	16	2	28	17
Départs en retraite/préretr.	9	2	4	7	5	8	16	7	12
Décès	1	0	0	2	0	2	3	0	2
Rupture conventionnelle	1	3	2	4	10	8	0	13	10
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>232</b>	<b>220</b>	<b>227</b>	<b>274</b>	<b>260</b>	<b>260</b>

Répartition  
des sorties  
par cause  
pour  
l'année  
2013



## IV. Les promotions

### A. Les promotions passage cadre

	2011	2012	2013
Nombre de non cadre promu cadre	1	1	0

## V. Le chômage

Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
- Indemnisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Non indemnisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de salariés mis en chômage intempéries	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nombre total d'heures de chômage intempéries	CADRES			NON CADRE			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	0	0	0	0	0	0	-	-	-
- Indemnisées	0	0	0	0	0	0	-	-	-
- Non indemnisées	0	0	0	0	0	0	-	-	-

## VI. L'insertion des travailleurs handicapés

	2011	2012	2013
Nombre d'handicapés au 31.03 conformément à la déclaration annuelle obligatoire	12	12	9

	2011	2012	2013
Nombre d'handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise et employés au 31.12	0	0	0

## VII. L'absentéisme

### A. L'absentéisme global

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2010	2011	2013	2010	2011	2013	2010	2011	2013
Nombre de journées d'absentéisme (jours calendaires)	2 830	2 688	2 273	10 899	10 692	13 868	13 729	13 380	16 141

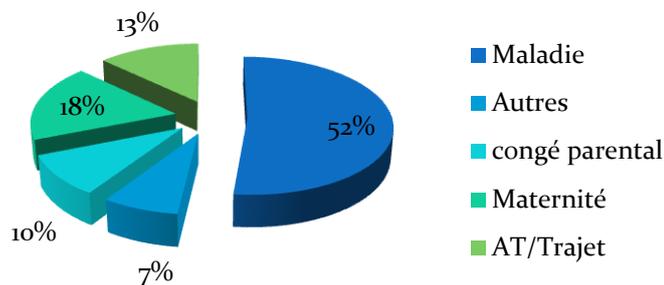
Le taux d'absentéisme global est de 7% :

- pour les Cadres : 3,4%

- pour les Non Cadres : 8,2%

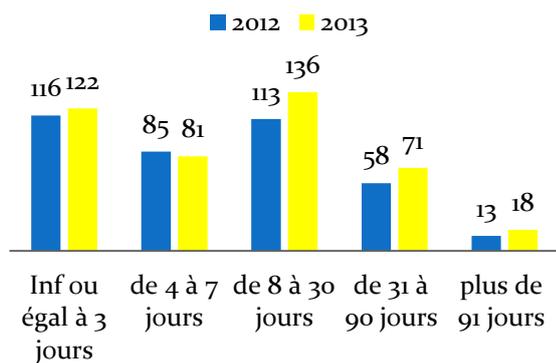
	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de jours d'absence pour maladie (jours calendaires)	1 512	816	833	6 636	6 953	7 532	8 148	7 769	8 365

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de journées d'absence consécutives à des accidents du travail et de trajet (jours calendaires)	4	367	358	1 863	1 471	1 726	1 867	1 838	2 084
Nombre de journées d'absence pour maternité (jours calendaires)	375	286	671	743	1 355	2 259	1 118	1 641	2 930
Nombre de journées d'absence pour congé parental	421	0	289	482	894	1 265	903	894	1 554
Nombre de journées d'absence pour autres causes : événements familiaux, sans solde, récup jours fériés	279	347	123	982	1 292	1 086	1 261	1 639	1 209



## B. La répartition annuelle de l'absentéisme en fonction de la durée (en nombre de salariés)

	2012	2013
Inf ou égal à 3 jours	116	122
De 4 à 7 jours	85	81
De 8 à 30 jours	113	136
De 31 à 90 jours	58	71
Plus de 91 jours	13	18



# Rémunérations et charges accessoires

- Le montant des rémunérations mensuelles
- La hiérarchie des rémunérations
- Le mode de calcul des rémunérations
- Les charges accessoires
- La charge salariale globale
- La participation financière des salariés

## PARTIE II La rémunération

### I. Le montant des rémunérations mensuelles

#### A. La masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€

Masse salariale brute annuelle non chargée en millions d'€

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2011	2012	2013	2011	2012*	2013	2011	2012	2013
4,17	4,22	4,31	9,08	10,27	11,12	13,25	14,49	15,43

\* Erratum : le montant indiqué en 2012 concernant la masse salariale des non cadres

#### B. La rémunération mensuelle moyenne

Elle représente la masse salariale globale brute de l'année considérée, divisée par douze mois et par l'effectif mensuel moyen.

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
Part statut	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	1 986 €	1 910 €	1 932 €	1 849 €	1 825 €	1 950 €	1 918 €	1 868 €	1 941 €

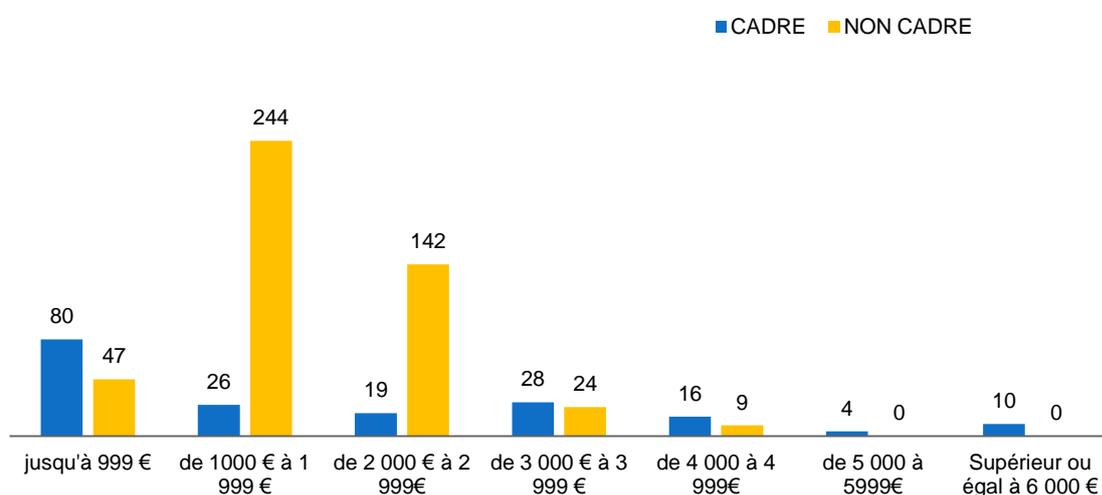
	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
Par sexe	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	1 928 €	1 938 €	2151€	1 893 €	1 815 €	1882 €	1 911 €	1 877 €	2016 €

## C. La grille des rémunérations brutes mensuelles au 31 décembre 2013

Grille des rémunérations brutes mensuelles

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
jusqu'à 999 €	83	89	80	51	48	47	134	137	127
de 1000 € à 1 999 €	24	23	26	203	232	244	227	255	270
de 2 000 € à 2 999€	21	18	19	120	142	142	141	160	161
de 3 000 € à 3 999 €	27	34	28	18	25	24	45	59	52
de 4 000 à 4 999€	12	14	16	10	8	9	22	22	25
de 5 000 à 5999€	5	7	4	1	0	0	6	7	4
Supérieur ou égal à 6 000 €	5	4	10	0	0	0	5	4	10
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>183</b>	<b>403</b>	<b>455</b>	<b>466</b>	<b>580</b>	<b>644</b>	<b>649</b>

### Grille des rémunération brutes mensuelles en 2013



## II. La hiérarchie des rémunérations

### A. Le rapport entre la moyenne des rémunérations mensuelles des cadres et celle des non-cadres (en €)

2011		2012		2013	
1 986	1,24	1 910	1,05	1 932	0,99
1849		1 825		1 950	

## B. Le montant annuel des 10 rémunérations les plus élevées

2011	2012	2013
776 691 €	821 730 €	884 820 €

## III. Le mode de calcul des rémunérations

### A. Pour les Cadres

La rémunération des cadres est calculée en multipliant l'indice par la valeur du point.

L'indice est déterminé par la convention collective en fonction du poste occupé, de l'expérience (hors et sur la CCNT 66) et du niveau de diplôme.

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

- Soit salaire brut mensuel = indice x valeur du point

A ce salaire brut peuvent être ajoutés des points de responsabilité, ou des points d'astreintes/internat en fonction des postes occupés.

### B. Pour les non-cadres

La rémunération des non cadres est calculée en 2 temps.

- Le salaire indiciaire : indice x valeur du point

L'indice est déterminé par la convention collective en fonction du métier et de l'ancienneté

La valeur du point est fixée chaque année par la branche

- Le salaire brut mensuel = salaire indiciaire + (8,21% du salaire indiciaire)

Le 8,21% correspond à l'indemnité de sujétion prévue par la convention collective et applicable à tous les salariés non cadres.

Un avenant a été signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC en fin d'année 2013..La valeur du point est agréée à 3,76 € avec effet le 1<sup>er</sup> avril 2013. La régularisation rétroactive s'impose à compter de cette date.

## IV. Les charges accessoires

### A. Les avantages sociaux dans l'entreprise

Avantage social	Nature légale	Nature conventionnelle
Indemnités de licenciement	Art. R1234-2 : entre 1 et 10 ans d'ancienneté, au minimum 1/5e de mois de salaire par année d'ancienneté, au-delà de 10 ans d'ancienneté, s'y ajoute 2/15e de mois par année	Art. 17 CCNT66 : pour les non-cadres, si ancienneté supérieure ou égale à 2 ans, indemnité d'1/2 mois de salaire par année d'ancienneté dans une limite de 6 mois de salaire. Art. 10 Annexe 6 CCNT66 : pour les cadres justifiant d'une ancienneté au moins égale à 2 ans, l'indemnité est égale à 1/2 mois de salaire par année de service en tant que non cadre, dans une limite de 6 mois de salaire et à 1 mois de salaire par année de service en tant que cadre, dans une limite de 12 mois de salaire pour les indemnités perçues au titre de non-cadre et de cadre cumulées.
Préavis et indemnités de départ à la retraite	Art. L1237-7 : idem indemnités légales de licenciement. Art. L1237-10 : préavis d'1 mois si ancienneté entre 6 mois et 2 ans, 2 mois si ancienneté supérieure.	Art. 18 CCNT66 : préavis d'1 mois et indemnité égale à 1 mois des derniers appointements si 10 ans ancienneté au sein de la même entreprise, 3 mois si 15 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51, 6 mois si 25 ans d'ancienneté sous la CCNT66/51.
Congés payés annuels	Art. L3141-3 : 30 jours par an	Art. 22 CCNT66 : congé payé annuel prolongé de 2 jours ouvrables par période de 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, avec un maximum de 6 jours.
Congés familiaux et exceptionnels	Art. L3142-1 : 4 jours pour mariage de l'employé, 1 jour pour mariage d'un enfant. 3 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. 2 jours pour le décès d'un enfant, du conjoint ou du partenaire de PACS, 1 jour pour le décès d'un parent.	Art. 24 CCNT66 : 5 jours ouvrables pour mariage de l'employé, 2 jours pour mariage d'un enfant, 1 jour pour mariage d'un frère/sœur, 5 jours ouvrables pour décès d'un enfant, du conjoint, du partenaire de PACS, 2 jours ouvrables pour décès d'un parents. 1 ou 2 jours supplémentaires selon délais de route reconnus nécessaires. 3 jours pour le père en cas de naissance, 3 jours pour le père et la mère en cas d'enfant placé en vue de l'adoption. 21 jours par période de 3 ans pour formation professionnelle. Congés exceptionnelles pour maladie grave d'un enfant accordés à la mère.
Congés de maladie	Art. L1226-1 : Délai de carence de 7 jours puis 90% de la rémunération brute les 30 premiers jours, 2/3 de la rémunération brute les 30 jours suivants si ancienneté d'un an minimum. Ces durées sont augmentées de 10 jours par tranche de 5 ans d'ancienneté, dans un maximum de 90 jours pour chacune des deux périodes.	Art. 26 CCNT66 : après 1 an de présence dans l'entreprise, pendant les 3 premiers mois d'arrêt de travail, 1 salaire net versé au salarié, 1/2 salaire net les 3 mois suivants et protection de l'emploi pendant 6 mois.
Majoration d'ancienneté		Art. 39 CCNT66 : réduction d'ancienneté d'1 année quand ancienneté 3 ans, d'1,5 ans si ancienneté 4 ans.
Congés trimestriels		Art. 6 Annexe 2 CCNT66 : 3 jours consécutifs pour le personnel non cadre d'administration et de gestion. Art. 6 Annexe 3 CCNT66 : 6 jours consécutifs pour le personnel éducatif, pédagogique et social non cadre. Art. 6 Annexe 4 CCNT66 : 6 jours ou 3 jours pour le personnel para-médical non cadre. Art. 8 Annexe 5 CCNT66 : 3 jours pour le personnel des services généraux. Art. 17 Annexe 6 CCNT : 3, 6 ou 9 jours pour le personnel cadre.
Fêtes juives		Accord d'entreprise : 3 jours offerts, 3 jours déduits des congés.

# Santé et sécurité au travail

- La répartition des accidents par éléments matériels
- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Les dépenses en matière de sécurité

# PARTIE III La santé et la sécurité au travail

## I. Les accidents de travail et de trajet

### A. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt

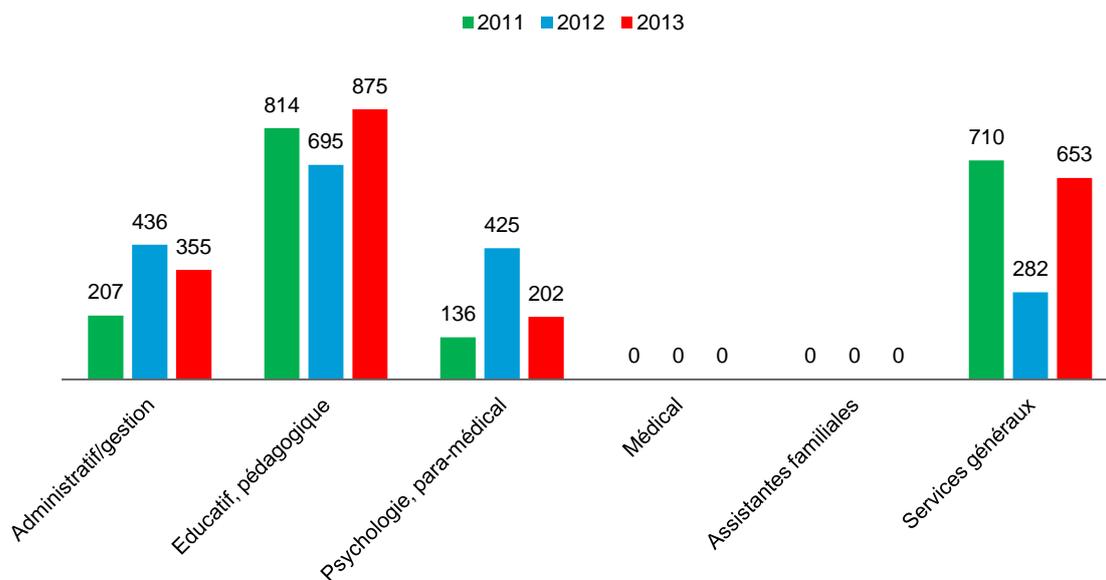
Selon l'article L411-1 du code S.S., "est considéré comme AT, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit, à moins qu'il soit établi que la cause de l'accident est totalement étrangère au travail".

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Administratif/gestion	2	2	4	3	3	0	5	5	4
Educatif, pédagogique	3	0	0	10	19	27	13	19	27
Psychologie, para-médical	0	1	1	10	5	2	10	6	3
Médical	2	0	0	0	0	0	2	0	0
Assistantes familiales	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Services généraux	0	0	0	14	5	6	14	5	6
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>40</b>

### B. Le nombre de journées liées aux accidents du travail (jours en calendaires)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Administratif/gestion	0	357	355	207	79	0	207	436	355
Educatif, pédagogique	4	0	0	810	695	875	814	695	875
Psychologie, para-médical	0	10	3	136	415	199	136	425	202
Médical	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistantes familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services généraux	0	0	0	710	282	653	710	282	653
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>367</b>	<b>358</b>	<b>1 863</b>	<b>1 471</b>	<b>1 727</b>	<b>1 867</b>	<b>1 838</b>	<b>2 085</b>

## Evolution du nombre de journées non réalisées suite à un AT depuis 2011



### C. Les taux et montants de la cotisation sécurité sociale d'accidents de travail

	Taux	Montant
Ensemble de l'association	3%	446 413€
Colonies	4,04%	743 €

## II. La répartition des accidents par éléments matériels

	2011	2012	2013
Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves	-	-	-
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de l'ind. 321 et 322	-	-	-
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage	-	-	-
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	-	-	-
Autres cas	45	35	40

### III. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

#### A. Le CHSCT

Il y a un seul CHSCT au sein de l'Association –

#### B. Le nombre de réunions CHSCT

2011	2012	2013
4	3	5

### IV. Les dépenses en matière de sécurité

#### Formation à la sécurité

Pour l'année 2013, il y a eu 41 personnes formées à la sécurité (Incendie, extincteur, et SST). Le coût de ces formations s'élève à 8 770 € pour l'année 2013 ;

#### Exercice incendie

**L'article R 4227-39** du code du travail nous rappelle qu'il est indispensable d'organiser des exercices d'évacuation régulièrement.

En effet, les exercices d'évacuation permettent au personnel de se familiariser avec les dispositifs d'alarme, les issues de secours et les points de ralliement. Il permet de vérifier la clarté et l'efficacité des consignes de sécurité et d'en révéler les lacunes (par exemple, déceler les endroits où des encombrements peuvent se produire en cas d'évacuation et ceux où il faut prévoir des itinéraires alternatifs).

Ainsi, le siège de l'OSE a organisé avec la société FPSI, un exercice incendie le 31 octobre 2013 pour un montant de 657€ TTC.

# Autres conditions de travail

- La durée et aménagement du temps de travail
- L'organisation et contenu du travail
- Les conditions physiques de travail
- Les dépenses d'amélioration du travail
- La médecine du travail
- Les travailleurs inaptes

# PARTIE IV Autres conditions de travail

## I. La durée et aménagement du temps de travail

### A. Régimes horaires

	2012	2013
Régime horaires de jour	233	229
Régime horaires de nuit*	168	183
Régime cadre*	189	183
Régime Assistants familiaux	54	54
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>	<b>649</b>

\*Remarque :

Sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, IME Raphael et le personnel paramédical de l'IME Raphael

Au sein du groupe cadre, sont présents des cadres pouvant être soumis à astreintes

### B. Nombre de salariés ayant bénéficié de repos compensateurs

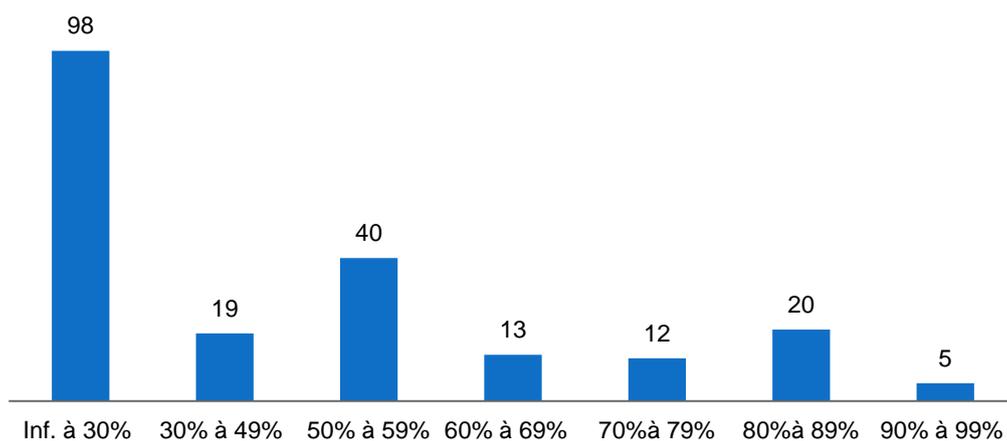
Pour 2013, sont pris en compte (comptabilisés dans EIG) :

- le nombre de personnes ayant eus des heures supplémentaires et/complémentaires : 446
- le nombre de personnes ayant eus des indemnités d'astreintes : 22
- le nombre de personnes ayant eus des sujétions particulière (indemnités dimanches et jours fériés) = 168

### C. Répartition du nombre de personnes bénéficiant d'un temps partiel

	2012	2013
Inf. à 30%	111	98
30% à 49%	20	19
50% à 59%	42	40
60% à 69%	10	13
70% à 79%	12	12
80% à 89%	13	20
90% à 99%	7	5
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>207</b>

## Répartition des personnes travaillant à temps partiel



### D. Nombre moyen de congés annuels (hors repos compensateurs)

2011	2012	2013
25	25	25

### E. Nombre de jours fériés payés

	2013
Nombre total de jours	14 (dont 3 jours fêtes juives offerts)
Dont samedis et dimanches	2

### F. Nombre de prélèvements d'analyses de produits toxiques et mesures

L'OSE n'est pas concernée.

## II. L'organisation et contenu du travail

### A. Nombre de salariés pouvant travailler la nuit

2012	2013
168	183

Le logiciel EIG ne nous permet pas de déterminer les salariés amenés à travailler de nuit. Donc sont comptabilisés en heures de nuit le personnel éducatif des maisons d'enfants, IME Raphael et le personnel paramédical de l'IME Raphael

### B. Nombre de salariés travaillant la nuit et ayant plus de 50 ans

2012	2013
20	28

### C. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés

2012	2013
600*	626*

\* Hors les cadres non soumis à horaire préalablement fixé

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés en activité au 31 décembre de l'année étudiée bénéficiant d'un système d'horaires individuels au sens de l'article L3122-23 du code du travail. Il s'agit donc des salariés devant respecter des horaires fixes.

### D. Nombre de salariés affectés à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret n°76404 du 10 mai 1976

2011	2012	2013
0	0	0

### III. Les conditions physiques de travail

#### A. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85dB à leur poste de travail

2011	2012	2013
0	0	0

#### B. Nombre de salariés exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret n°76404 du 10 mai 1976

2011	2012	2013
0	0	0

#### C. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière au sens du décret n°76404 du 10 mai 1976

2011	2012	2013
0	0	0

### IV. Les dépenses d'amélioration du travail

#### A. Dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail

Pour l'année 2013, il a été fait (liste non exhaustive) :

A Luzarches :

- Aménagement de bureaux peinture et mobilier pour le secrétariat, la comptabilité et la psychologue,
- Achat de mobilier pour le bureau des éducateurs,
- Aménagement de la cuisine avec du matériel adapté (étagères etc.).

A St -Germain:

- Aménagement de deux fontaines d'eau pour les salariés,
- Achat d'un jeu de draps et de couettes pour chaque éducateur pour la nuit,
- Achat de sièges et des fauteuils pour les éducateurs et les réunions,
- Achat d'outils plus techniques pour les cuisiniers.

Taverny :

- Achat de chaussures de sécurité,
- La réfection des murs,
- Amélioration de l'électricité pour le personnel de cuisine (interrupteurs).

## Draveil

- Réfection du bureau des éducateurs (peintures, sols, escalier),
- Réfection de tous les bureaux des chefs de service (peintures, sols, mobilier...), ainsi que les parties communes.
- Rénovation de la salle de bains du vestiaire des hommes.

Au global, un montant de 35 000€ a été dépensé.

## Colette Julien :

- Travaux de peinture à Colette Julien pour un montant de 11 021 €.

## **V. La médecine du travail**

L'OSE n'a pas la possibilité de décompter elle-même le nombre d'exams cliniques effectués sur l'année 2013 cependant, l'association respecte ses obligations :

- visite médicale d'embauche,
- examens périodiques obligatoires,
- examens de pré reprise,
- examen de reprise du travail,
- examen complémentaire.

Les rapports des différentes médecines du travail pour l'année 2013 sont en cours d'élaboration par les diverses médecines du travail.

Pour rappel, les médecines du travail de l'OSE sont les suivantes :

AMI	ACIST	AMETIF	Yvelines santé travail
Etablissements parisiens	Etablissements dans le 91	Etablissements dans le 95	Etablissement 78

## **VI. Les travailleurs inaptes**

### **A. Nombre de salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par la médecine du travail**

2012	2013
2	1

### **B. Nombre de salarié reclassé en 2013 dans l'association à la suite d'une inaptitude**

Salarié inapte à tous postes dans l'entreprise

Salarié inapte à son poste de travail, ayant refusé une possibilité de reclassement au sein de l'association

2012	2013
1	1
1	0

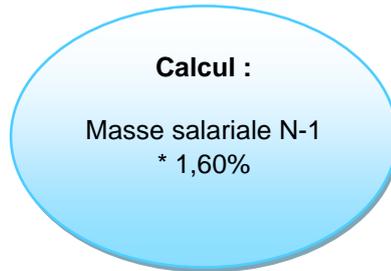
# La formation professionnelle

- La formation professionnelle continue
- Les congés de formation
- L'apprentissage

# PARTIE V La formation professionnelle

## I. Actions de formations

	2012	2013
Montant de la contribution obligatoire au titre du Plan de formation	211 565 €	221 565 €



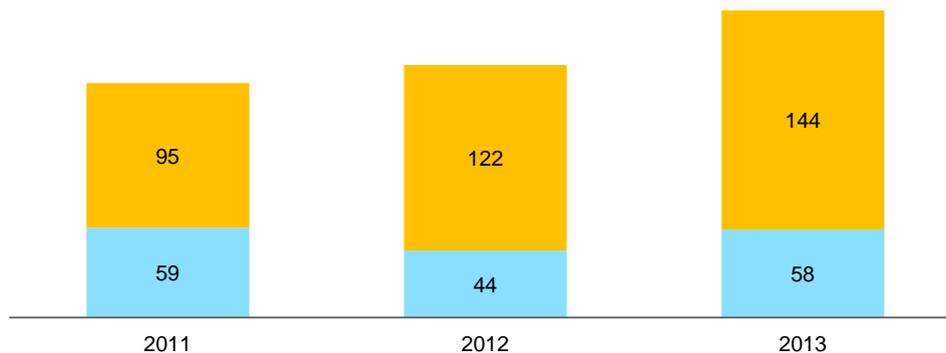
### A. Nombre de stagiaires (formation continue)

CADRES			NON CADRES			TOTAL		
2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
59	44	58	95	122	144	154	166	202

Nombre de salariés ayant suivi au moins un stage de formation dans l'année

### Evolution du nombre de stagiaire par catégorie professionnelle

■ CADRES ■ NON CADRE

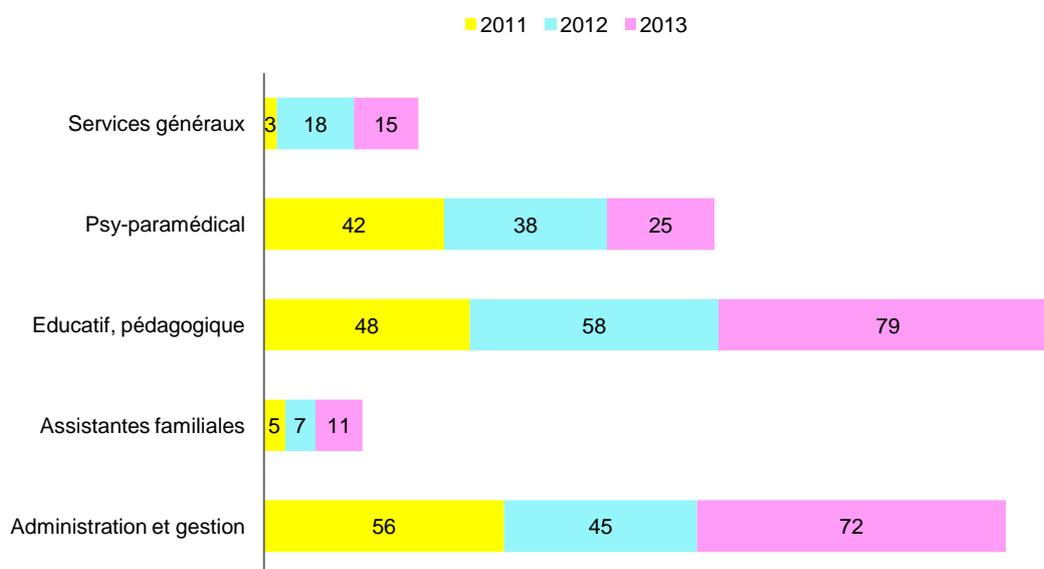


## B. Nombre de stagiaires par filière professionnelle

Nombre de stagiaires par filière professionnelle	2011	2012	2013
Administration et gestion	56	45	72
Assistants familiales	5	7	11
Educatif, pédagogique	48	58	79
Psy-paramédical	42	38	25
Services généraux	3	18	15
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>166</b>	<b>202</b>

La majorité des stagiaires de la formation continue ont suivi leur formation sur le temps de travail.

### Evolution du nombre de stagiaire par filière professionnelle



## C. Décomposition des heures par types de formation

Décomposition des heures par types de formation	2011	2012	2013	2013 Période de pro incluses
Educatif, pédagogique	434	1 857	838	2820
Tutorat	42	14	80	-
Veille juridique	28	308	63	-
Techniques fonctions supports	1 558	1 203	192	1993
Relation à l'utilisateur	1 849	2 614	2057	-
Développement personnel	47	391	124	-
Réglementaire / Sécurité	0	233	576	-
Relation interprofessionnelle	0	21	526	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 958</b>	<b>6 640,5</b>	<b>4456</b>	<b>4813</b>

\* Périodes de professionnalisation incluses en 2013

## D. Répartition par catégorie de formation

	En nombre de stagiaires 2012	En nombre de stagiaires 2013
--	---------------------------------	---------------------------------

<b>Catégorie 1</b> : les formations d'adaptation au poste de travail, ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi	211	156
<b>Catégorie 2</b> : les formations liées au développement des compétences	23	69

Remarque : Un même salarié ayant fait une formation cat 1 et cat 2 sera décompté deux fois. Dans cette logique, **ERRATUM** des chiffres 2012.

## E. Droit individuel à la formation (DIF)

	CADRES			NON CADRES			TOTAL		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de DIF	3	2	1	17	8	2	20	10	3
Nombre d'heures de DIF	47	69	14	323	270	38	370	339	52

La majorité des DIF ont été fait sur le temps de travail.

## F. Congé individuel de formation (CIF)

	CIF rémunérés	CIF non rémunérés	CIF refusés
Nombre de CIF	6	0	0
Nombre d'heures de CIF	1511	0	0

## G. Contrat d'apprentissage

Nombre de contrats d'apprentissage : 3 entrées dans l'année.

# Les relations professionnelles

- Les représentants du personnel et délégués syndicaux
- Information et communication
- Différends concernant l'application du droit du travail

# PARTIE VI Les relations professionnelles

## I. Les représentants du personnel et délégués syndicaux

### A. La composition du comité d'entreprise au 31 décembre 2013

	SUD	CGT	FO	CFE CGC	CANDIDAT LIBRE
TITULAIRES	1	4	2	2	0
SUPPLEANTS	3	2	2	2	0
DELEGUES SYNDICAUX	1	1	1	1	0
TOTAL	5	7	5	5	0

### B. Les élections professionnelles

Participation aux élections (%)

Nombre de votants / nombre d'inscrits

- Membres du Comité d'Entreprise (CE)

1er Collège (non cadre)

2ème Collège (cadre)

	2011	2012	2013
	Pas d'élections	Pas d'élections	1 <sup>er</sup> tour : 12/11/2013 et 2 <sup>nd</sup> tour : 26/11/2013 Participation du 1 <sup>er</sup> collège : 1 <sup>er</sup> tour : 56.5% et 2 <sup>nd</sup> tour 34.46% Participation du 2 <sup>ème</sup> collège : 1 <sup>er</sup> tour 52.5% et 2 <sup>nd</sup> tour 38.9%

### C. Le volume global des crédits d'heures (volume théorique)

Volume global légal des crédits d'heures alloués

- Délégués du personnel

- Membres du Comité d'Entreprise

- Délégués Syndicaux (DS)

- Membres du CHSCT

	2011	2012	2013
- Délégués du personnel	720H	720H	720H
- Membres du Comité d'Entreprise	1200H	1200H	1200H
- Délégués Syndicaux (DS)	360H	360H	720H
- Membres du CHSCT	600H	600H	600H

*NB: Les heures effectivement prises ne sont pas comptabilisées dans EIG donc nous ne pouvons les communiquer*

### D. Le nombre de journées non travaillées du fait de grève

Il s'agit du nombre de jours non travaillés du fait de grève au 31 décembre

	2011	2012	2013
	0 jour	0 jour	0 jour

## II. Information et communication

### A. Le nombre de réunions avec les représentants du personnel

	2012	2013
- Comité d'entreprise	11	11
- Comité d'entreprise extraordinaire	2	1
- Comité d'entreprise dédié à la formation	2	2
- Délégués du personnel	10	11
- CHSCT	3	4
-CHSCT supplémentaire	0	1
-Commission logement	4	3
-Commission suivi Accord ARTT	3	1
-Commission formation	4	2
-Commission égalité professionnelle	1	0

### B. Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunion du personnel

Nombre d'heures théoriques consacrées aux différentes formes de réunions du personnel

2013
104 heures

### C. Accords d'entreprise

2011	2012	2013
- Accord sur la journée de solidarité 2011	- Accord sur la journée de solidarité 2012	- Accord sur la journée de solidarité 2013
	-Protocole d'accord Négociation Annuelles obligatoires 2012	-Protocole d'accord Négociation Annuelles obligatoires 2013
	-Avenant numéro 1 à l'accord ARTT	-Accord d'entreprise sur le contrat génération

## D. Nombre de personne bénéficiaire d'un congé d'éducation ouvrière

	2011	2012	2013
Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé de formation économique, syndicale et sociale	0	0	0

## E. Eléments caractéristiques du système d'accueil

Lors de son accueil, un nouveau salarié recruté en externe se voit remettre :

- un livret d'accueil,
- les documents nécessaires pour son arrivée (mutuelle, chorum, etc.)

Les règlements intérieurs et la convention collective sont disponibles dans chaque établissement.

## F. Eléments caractéristiques du système d'information

Les procédures d'information descendantes au niveau de l'association :

- Osmose : magazine adressé aux salariés
- rapport d'activité : rapport annuel
- les e-mails de la Direction : annonces importantes
- l'affichage
- note de service

## G. Eléments caractéristiques du système d'entretien individuels

L'entretien individuel n'a pas été généralisé au sein de l'association. En revanche, le passeport formation a été validé.

## III. Différends concernant l'application du droit du travail

### A. Nombre de différends

	2011	2012	2013
Nombre de recours à des modes de solutions non judiciaires engagés dans l'année	2	5	1
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année au cours desquelles l'entreprise est en cause	4	1	2
Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux adressés par l'inspecteur du Travail pendant l'année considérée	0	0	0

# Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

- Les activités sociales
- Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires

# PARTIE VII Autres conditions de vie relevant de l'entreprise

## I. Les activités sociales

	2011	2012	2013
Budget du CE attribué aux œuvres sociales	165 625 €*	174 254 €	197 417 €

\* erreur dans le calcul de 2011 (dans le bilan social 2011 chiffre indiqué : 256 388€)

## II. Le coût pour l'entreprise des prestations complémentaires

	2012	2013
Logement (effort construction)	59 194€	61 714€
Transport (50% des moyens de transport)	108 043€	123 035€
Restauration (50% des tickets Restaurant)	88 872€	95 389€
Prévoyance (Chorum)	58 534€	66 188€